

Airon-Notre-Dame
Airon-Saint-Vaast
Berck-sur-Mer
Colline-Beaumont
Conchil-le-Temple
Groffliers
Rang-du-Fliers
Tigny-Noyelle
Verton
Waben

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

L'an deux mille sept, le quatre octobre à dix huit heures, le Conseil s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno COUSEIN, en suite de convocation en date du 28 septembre 2007, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM. COLLETTE, FERON, LECLERCQ, DELORME, PRUVOST, BEAURAIN, OPRESKO, COLEUR, Mme TORABI absents excusés.

Suppléants : MM. CORNU, DEBIL, SAVOYE, DEBEAUMONT.

Mme CROISILE est élue secrétaire.

18 - Schéma Territorial Éolien (S.T.E.) à l'échelle du Pays Maritime et Rural du Montreuillois

Par délibération du 20 juin 2006, la Communauté de Communes Opale Sud s'est associée aux trois autres Communautés de Communes du Pays pour la réalisation du Schéma Territorial Éolien.

Deux représentants avaient été nommés :

- Etienne DEBRUYNE – titulaire,
- Patrick POULET – suppléant.

Un bureau d'études, le Cabinet AIRELE sis à Douai, a été missionné pour déterminer le S.T.E. préalable à la création de la Zone de Développement de l'Éolien.

En ce qui concerne le territoire d'Opale Sud, une seule zone a été pressentie, celle de Tigny-Noyelle/Conhil-le-Temple qui pourrait accueillir au total, une puissance de production énergétique comprise entre 16 MW et 36 MW.

Dans le cadre de la réalisation du dossier de demande de la Zone de Développement de l'Éolien (Z.D.E.) de Tigny-Noyelle et de Conhil-le-Temple, les conseils municipaux ont été appelés à délibérer sur cette proposition.

Le conseil municipal de Tigny-Noyelle s'est prononcé favorablement par délibération du 02 juillet 2007 ; le Maire de Conhil-le-Temple a fait savoir qu'en réunion préparatoire, son conseil municipal avait émis un avis favorable qui sera prochainement entériné.

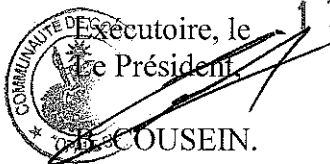
Le Président propose au conseil communautaire de suivre l'avis des deux communes concernées et d'approuver le projet de schéma de développement éolien intéressant les communes de Tigny Noyelle et de Conhil-le-Temple ainsi que la création de la zone de développement de l'éolien sur ce même territoire.

Le Conseil communautaire charge le Président d'accomplir l'ensemble des actes nécessaires à la zone de développement de l'éolien.



**Adopté à la majorité des suffrages exprimés.
(5 contre – 3 abstentions)**

Fait à Berck-sur-Mer, le 5 octobre 2007.

Publié le, 10 OCT. 2007

Exécutoire, le 11 OCT. 2007
Le Président,

B. COUSEIN.

Le Président,


B. COUSEIN.




REÇU LE

11 OCT. 2007

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER